

Il est une autre importante raison pour laquelle on devrait approuver cette résolution, mais elle est fort délicate à discuter. Comme l'a mentionné l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner), nombre des habitants du Nord canadien ne paient aucun impôt. Les Indiens et les Esquimaux, par exemple, ne gagnent pas suffisamment pour en payer. Voilà ceux qui ont le plus besoin des services défrayés par les deniers publics. Dans le Nord, c'est la petite minorité, qui se recrute surtout chez les non-Esquimaux et les non-Indiens, qui paie la plupart des impôts. Ce sont les petits commerçants, les mineurs, les trappeurs et les pêcheurs prospères. Les fonctionnaires reçoivent une indemnisation grâce aux allocations aux régions septentrionales mais, à mon avis, il est essentiel d'accorder à ces gens des dégrèvements fiscaux si l'on veut qu'ils demeurent dans cette partie du pays. La présente résolution propose une façon d'atteindre ce but en majorant le montant des exemptions personnelles. Il serait aussi facile, je pense, de permettre aux habitants du Nord canadien, c'est-à-dire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, de calculer leur impôt en utilisant les mêmes taux et les mêmes formules que tous les autres Canadiens et de les autoriser ensuite à une réduction de 25 p. 100 du montant obtenu à titre de gratification, vu qu'ils ont le courage d'habiter dans les régions reculées du Canada et d'aider à leur expansion. Je rejette la proposition voulant que cette exemption soit appliquée ailleurs. Certains gouvernements provinciaux, sous diverses formes, rendent possibles certains dégrèvements d'impôts. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, le gouvernement fédéral se charge encore du gros des placements et porte la plus grande part de responsabilité en matière de mise en valeur intelligente de ces régions.

En terminant, et pour permettre à la Chambre d'approuver cette résolution en temps utile, je désire proposer au gouvernement, même si je me rends compte qu'il ne peut adopter la résolution, de ne pas la rejeter, mais de la déférer au Conseil du Trésor. Les habitants du Nord canadien approuvent, de façon générale, la présente mesure. Le secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales le sait fort bien. Cette mesure, qui est très bien accueillie en général dans le Nord, apporterait un grand soulagement à ses habitants. C'est une mesure qui a été recherchée depuis de nombreuses années et dont la vogue pourrait faire reconquérir un siège au parti libéral aux prochaines élections.

M. John N. Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Nord-Canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je pense que les discours qu'ont prononcés ce

soir l'honorable député de Yukon M. Nielsen et l'honorable député des Territoires du Nord-Ouest (M. Rhéaume) sont la meilleure démonstration des moyens à prendre pour nous faire réélire dans ces régions lors des prochaines élections. Je me rends compte que nous n'aurons pas le temps ce soir d'étudier à fond la question de la péréquation des frais, mais il y aurait moyen de la soulever lors de l'étude des crédits.

Je voudrais dire, au cours des quelques minutes qui me sont accordées ce soir, que la raison pour laquelle nous ne pouvons accepter cette résolution dans sa forme actuelle, c'est que, même si elle vise en premier lieu à supprimer les difficultés qui se posent pour les gens à revenu modeste qui demeurent dans le Nord, son application aurait des effets contraires, en ce sens que seuls les habitants de cette région qui ont des revenus imposables en bénéficieraient. Si l'on augmentait les exemptions relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers, les personnes qui retirent un revenu élevé bénéficieraient également d'un accroissement d'exemption fiscale, tandis que des milliers d'habitants du Nord, en particulier les Esquimaux et les Indiens, n'en bénéficieraient pas du tout, puisqu'ils ne touchent pas un revenu assez considérable pour tomber sous le coup de la loi de l'impôt sur le revenu.

Il nous faut chercher le stimulant qui incitera des entreprises industrielles à s'établir dans les régions septentrionales afin de procurer plus d'emplois aux gens qui s'y trouvent. Il faut favoriser les placements de capitaux au moyen de stimulants et permettre des dégrèvements dans le cas des nouvelles industries minières et pétrolières, établir la péréquation des frais de transport et de certains tarifs-marchandises. Pareilles initiatives feraient beaucoup pour équilibrer le coût de la vie dans le Nord; ce serait mieux que d'accroître le montant des exemptions personnelles de ceux qui habitent les régions septentrionales seulement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée; la Chambre passera donc aux travaux interrompus à cinq heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées à dix heures ce soir: